

Monsieur Frédéric THOMAS
Directeur Général de Crédit Agricole Assurances
Solutions
16-18 boulevard de Vaugirard
75015 PARIS

Paris, le 12 avril 2017

Objet : Climat social CAAS

Monsieur le Directeur Général,

Nous revenons vers vous suite aux nombreuses réunions auxquelles vous nous avez associés en vue de l'accord de méthode pour définir le socle social de Crédit Agricole Assurances Solutions.

Dans votre lettre d'invitation à ces négociations de novembre 2016, vous parliez pour reprendre vos termes de « l'excellence de notre dialogue social ».

Nous nous sommes adaptés au rythme et conditions de travail que vous nous avez imposés et avons travaillé de manière sérieuse sur toutes les thématiques abordées malgré un timing très serré. Nous vous avons accordé notre confiance sur beaucoup de points et avons reporté certains sujets pour lesquels il subsistait des divergences, aux négociations des futurs accords d'entreprise qui matérialiseront ce socle. Nous avons même accepté de ne pas s'opposer à la perte de nos mandats alors même que ce point était discutable juridiquement, pour avancer ensemble et vous faciliter la communication auprès des salariés.

Avons-nous bien fait de vous accorder notre confiance ?

En effet, vos équipes mandatées pour ces négociations nous ont proposé sur ce sujet une lettre de mission pour chaque Délégué Syndical représentatif avant transfert ainsi que pour les secrétaires et trésoriers des anciens CE/DUP.

Toutefois, nous sommes aujourd'hui le 12 avril, le transfert des salariés est effectif, mais :

- aucun courrier de confirmation du transfert n'a été adressé aux salariés,
- les lettres de missions prévues pour les membres de l'intersyndicale ne nous sont toujours pas parvenues malgré plusieurs relances auprès de vos équipes (notamment les 4 et 5 avril derniers préalablement à l'assistance de salariés convoqués en vue d'un entretien préalable de licenciement).

Nous constatons pour les ex-salariés de PREDICA, 2 procédures de licenciement en cours. L'une d'entre elles a déjà trouvé une issue puisque le salarié s'est vu notifier le 10 avril un licenciement pour faute, alors que le dossier est tout à fait contestable sur la forme et le fond. Nous pensons que bien des solutions auraient pu être trouvées au sein d'un groupe comme le Crédit Agricole.

Le plus gênant est que l'absence de transmission de ces lettres de missions aux intéressés, permet à vos équipes RH de ne pas donner les mêmes conditions de traitement aux salariés qu'auparavant et surtout ne respectent pas les règles applicables en matière de licenciement prévues par la Convention Collective Nationale des Sociétés d'Assurances.

En effet, la saisie du Conseil spécial paritaire prévu par l'article 90 de ladite convention collective, est refusée au salarié au motif qu'il n'y a pas du fait du transfert de plein droit, de représentants du personnel au sein de CAAS et que ce conseil ne peut avoir lieu.

Nous tenions à vous faire savoir que ces pratiques :

- démontrent un manque de respect envers les représentants du personnel et leurs missions puisque le sujet des mandats a bien entendu été abordé (c'est la raison pour laquelle nous avons demandé en premier lieu une prorogation des mandats de tous les élus), et que vos équipes agissent en toute connaissance de cause,
- mais également envers les salariés à qui vos équipes RH ont pourtant porté une parole rassurante tout au long des réunions d'information du personnel au cours de ces derniers mois

Avant d'être contraint de diffuser massivement notre ressenti et les faits actuels, nous vous demandons de revenir vers nous dans un délai très rapide pour :

- assurer la tenue en urgence du conseil spécial en vertu de l'article 90 de la Convention Collective des Sociétés d'Assurances pour les 2 licenciements en cours. En effet, vous vous êtes engagés d'une part lors de la négociation de l'accord de méthode à nous fournir des lettres de mission pour les anciens délégués syndicaux en date d'effet du 1er avril, missions que nous pouvons assimiler à celles des délégués syndicaux de plein droit et d'autre part les lettres de convocation que vous avez adressées aux salariés mentionnent qu'ils peuvent recourir à cette commission. Dès lors il est étrange que vous leur refusiez le bénéfice de ce conseil après les avoir informés qu'ils pouvaient y recourir.
- de bien vouloir tenir compte du contexte particulier que nous vivons et augmenter les 30 heures par mois de délégation accordées par vos équipes jusqu'à l'issue des élections, à 50 afin de nous permettre de défendre les intérêts de vos salariés dans des conditions convenables,
- vous engagez à stopper toute procédure de licenciement jusqu'à l'issue des élections professionnelles, afin que les salariés puissent bénéficier d'une assistance convenable par nos soins.

Vous conviendrez que le climat aujourd'hui est très anxiogène, source de stress et risques psychosociaux, aussi nous comptons sur votre compréhension et parfaite prise de conscience de cette situation anormale, pour que les débuts de Crédit Agricole Assurances Solutions se passent pour le mieux.

Sachez enfin monsieur THOMAS, que nous regrettons de devoir vous adresser ce courrier mais que nous ferons tout notre possible pour assumer notre rôle de représentants et défenseurs des salariés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations les meilleures, et restons à votre disposition pour échanger sur le sujet.

